

La Commission Locale  
de l'Eau  
"ORGE-YVETTE"

# RAPPORT D'ACTIVITES 2016

COMMISSION LOCALE DE L'EAU ORGE-YVETTE

Rédigé par : Cellule d'animation CLE Orge-Yvette



**CLE Orge-Yvette**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Le SAGE Orge Yvette.....</b>	<b>2</b>
1.	La carte d'identité du SAGE	
2.	Les communes	
3.	La situation géographique du SAGE	
<b>II.</b>	<b>L'organisation.....</b>	<b>5</b>
1.	La CLE, son Bureau et ses commissions	
2.	La cellule d'animation	
3.	Le portage du SAGE	
<b>III.</b>	<b>L'avancement du SAGE.....</b>	<b>6</b>
<b>IV.</b>	<b>L'activité de la CLE.....</b>	<b>7</b>
1.	Les réunions	
2.	Participation du Président de la CLE	
3.	Les études menées dans le cadre du SAGE	
4.	Les avis de la CLE	
<b>V.</b>	<b>L'activité de la cellule d'animation.....</b>	<b>11</b>
1.	Suivi des études et travaux menés sur le territoire	
2.	Formations et participations aux séminaires	
3.	Suivi des Contrats globaux du territoire	
4.	Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE	
<b>VI.</b>	<b>La communication et l'information.....</b>	<b>13</b>
1.	Mise à jour du site internet	
2.	Diffusion de documents	
<b>VII.</b>	<b>Les chiffres de 2016.....</b>	<b>14</b>
1.	Résultat de clôture de l'année 2016	
2.	Financement du SAGE	



# I. Le SAGE Orge-Yvette

## 1. La carte d'identité du SAGE

### Le territoire

- ✓ 950 Km<sup>2</sup>.
- ✓ 1 région : l'Île de France
- ✓ 2 Départements : L'Essonne et les Yvelines
- ✓ 116 communes

### Les données socio-économiques

- ✓ 763 200 habitants
- ✓ Gradient d'urbanisation de l'amont vers l'aval
- ✓ Zones urbaines représentent 29 % de la superficie du territoire, les zones agricoles (grandes cultures) 40%, les zones boisées 26%
- ✓ Activités industrielles et de services situés plutôt sur l'aval

### L'hydrographie et l'hydrogéologie

- ✓ L'Yvette : 39,3 Km de sa source à Levis Saint Nom à sa confluence avec l'Orge à la frontière entre Épinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge
- ✓ L'Orge : 50,1 Km de sa source à Saint Martin de Bréthencourt à sa confluence avec la Seine en deux bras, un à Viry-Châtillon l'autre à Athis-Mons.
- ✓ 21 masses d'eau « cours d'eau »
- ✓ Surface du bassin versant : 950 Km<sup>2</sup>
- ✓ Principaux affluents de l'Orge : Rémarde et Sallemouille
- ✓ Principal affluents de l'Yvette : la Mérantaise
- ✓ Climat : Océanique dégradé
- ✓ 3 masses d'eau souterraines : Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce, Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix et Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine Saint André.

### L'historique

- ✓ Août 1997 : arrêté confirmant le périmètre du SAGE
- ✓ 20 janvier 1999 : arrêté interpréfectoral de mise en place de la CLE Orge-Yvette
- ✓ 2001 : le SIAHVY, par le biais d'une convention, devient structure porteuse de la CLE et de sa cellule d'animation
- ✓ 9 juin 2006 : le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral
- ✓ 2010 : Le SAGE entre en phase de révision
- ✓ 2 juillet 2014: SAGE révisé est approuvé par arrêté interpréfectoral

### Les richesses naturelles

- ✓ 74 ZNIEFF de type 1 (3 460 ha) et 13 ZNIEFF de type 2 (31 700 ha)
- ✓ 1 site Natura 2000
- ✓ 2 300 ha de zones humides potentielles (2,5% du bassin)
- ✓ 1 réserve naturelle régionale
- ✓ 5 réserves biologiques dirigées
- ✓ 1 Parc Naturel Régional

## 2. Les communes du SAGE

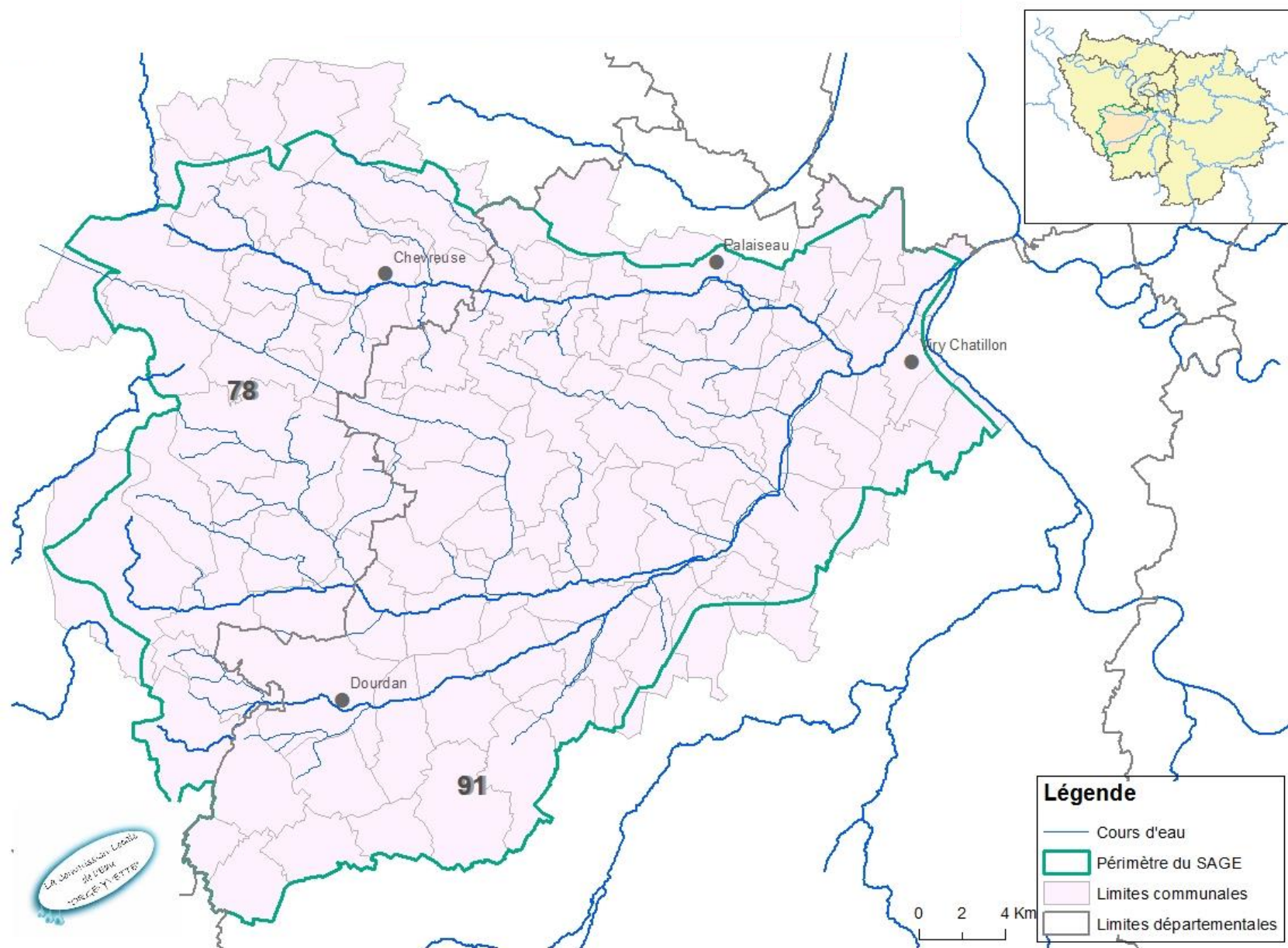
### L'Essonne (85 communes)

Angervilliers	Epinay-sur-Orge	Monthléry	Saint-Jean-de-Beauregard
Arpajon	Fleury-Mérogis	Morangis	Saint-Maurice-Montcouronne
Athis-Mons	Fontenay-lès-Briis	Morsang-sur-Orge	Saint-Michel-sur-Orge
Authon-la-Plaine	Forêt-le-Roi (la)	Norville (la)	Saint-Sulpice-de-Favières
Avrainville	Forge-les-Bains	Nozay	Saint-Yon
Ballainvilliers	Gif-sur-Yvette	Norville (la)	Saulx-les-Chartreux
Boissy-le-Sec	Gometz-la-Ville	Ollainville	Savigny-sur-Orge
Boissy-sous-Saint-Yon	Gometz-le-Châtel	Orsay	Sermaise
Boullay-les-Troux	Granges-le-Roi (les)	Palaiseau	Souzy-la-Briche
Bretigny-sur-Orge	Grigny	Paray-Vieille-Poste	Ulis (les)
Breuillet	Guibeville	Pecqueuse	Val-Saint-Germain (le)
Breux-Jouy	Janvry	Plessis-Paté (le)	Vaugrigneuse
Briis-sous-Forges	Juvisy-sur-Orge	Richarville	Villebon-sur-Yvette
Bruyères-le-Châtel	Leuville-sur-Orge	Ris-Orangis	Villeconin
Bures-sur-Yvette	Limours	Roinville-sous-Dourdan	Ville-du-Bois (la)
Champlan	Linas	Saclay	Villejust
Chatignonville	Longjumeau	Saint-Aubin	Villemoisson-sur-Orge
Chilly-Mazarin	Longpont-sur-Orge	Saint-Chéron	Villiers-le-Bâcle
Corbreuse	Marcoussis	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Villiers-sur-Orge
Courson-Monteloup	Marolles-en-Hurepoix	Saint-Genève-des-Bois	Viry-Châtillon
Dourdan	Mauchamps	Saint-Germain-lès-Arpajon	Wissous
Egly	Molières (les)		

### Les Yvelines (31 communes)

Auffargis	Essart-le-Roi (les)	Saint-Forget
Bonnelles	Lévis-Saint-Nom	Saint-Lambert des Bois
Bullion	Longvilliers	Saint-Martin-de-Bréthencourt
Celle-les-Bordes (la)	Magny-les-Hameaux	Saint-Rémy-les-Chevreuse
Cernay-la-Ville	Mesnil-Saint-Denis (le)	Senlis
Chateaufort	Milon-la-Chapelle	Sonchamp
Chevreuse	Perray-en-Yvelines (le)	Trappes
Choisel	Ponthévrard	Verrière (la)
Clairefontaine-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Voisins-le-Bretonneux
Coignières	Rocheville-en-Yvelines	
Dampierre-en-Yvelines	Saint-Mesme	

### 3. La situation géographique du SAGE



## II. L'organisation

### 1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 55 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges:

- le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (56%).
- le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (27%).
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (17%).

En 2014, suite aux élections municipales, une nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté interpréfectoral en date du 4 septembre 2014.

Le 26 septembre 2014, Monsieur Claude JUVANON, vice-président au SIAHVY, a été réélu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. M. François CHOLLEY (président du Syndicat de l'Orge aval) ainsi que M. Jean-Pierre DELAUNAY (président du SIBSO) ont été élus vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

En 2015, suite aux élections départementales, 2 nouveaux conseillers départementaux ont été désignés (Mme Josette JEAN du CD des Yvelines et Mme Brigitte VERMILLET du CD de l'Essonne). M. Bernard GUEGUEN, maire de Saint Lambert des Bois, a également été nommé suite au décès de M. Claude BRUAS par arrêté interpréfectoral en date du 25 Août 2015.

La CLE dispose également de 4 commissions thématiques : Hydraulique, milieux naturels, eau potable et assainissement. Une commission « avis » sur les dossiers d'autorisation a également été créée pour rendre des avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

En complément, une commission inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce facilite la prise de décision sur le territoire en superposition. Elle se compose de 16 membres issus des deux CLE.

### 2. La cellule d'animation

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2016 de :

- ✓ Madame Cynthia GAUER, animatrice sur un équivalent temps plein :
  - Mise en œuvre du SAGE
  - Pilotage de l'étude d'inventaire des zones humides
  - Lancement de l'élaboration du PAPI d'intention Orge-Yvette

- Avis sur les dossiers d'autorisation/déclaration
- Suivi du budget de la CLE
- Veille juridique sur les projets impactant la ressource en eau.
- Suivi administratif du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
- Suivi des contrats de bassin
- Communication et Information

✓ Madame Wendy GUILBAUD a été recrutée en décembre 2016, pour une prise de poste en janvier 2017 afin de piloter l'élaboration du PAPI d'intention au sein de la CLE.

### 3. Le portage du SAGE

Depuis son élaboration, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Depuis 2011, de nombreuses démarches ont été effectuées auprès des services de l'Etat afin de mettre en place une structure porteuse couvrant l'intégralité du bassin versant comme exigé par le Grenelle II. Les réunions en Préfecture de l'Essonne en 2014 et 2015 ont permis, au SIAHVY de modifier ses statuts pour y intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI.

Depuis 2015, la CLE est basée au SIAHVY sur le Moulin de Saulx-les-Chartreux, au 12 avenue Salvador Allende - 91165 Saulx-les-Chartreux.

## III. L'avancement du SAGE

Les documents du SAGE ont été approuvés par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014.

Un tableau de bord comprenant 32 indicateurs est en cours d'élaboration par la cellule d'animation de la CLE afin de suivre d'état d'avancement des actions du SAGE Orge-Yvette.

Ces indicateurs de réalisation des actions sont complétés par un suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant ce qui permet également d'évaluer l'efficacité des actions.

Lors de l'année 2016, l'animatrice du SAGE, en collaboration avec les animateurs de contrat de bassin, a :

- mis à jour les compétences « eau » (assainissement, eau potable, rivière) sur le territoire OY
- identifier les maitres d'ouvrage (MO) pouvant répondre aux indicateurs demandés (services de l'Etat, collectivités,...)
- Elaboration du questionnaire destiné aux MO pour compiler les données du territoire

## IV. L'activité de la CLE

### 1. Les réunions

#### Séance plénière de la CLE

- ✓ La CLE s'est réunie à Villebon-sur-Yvette, le 06 avril 2016. L'ordre du jour était le suivant :
  - Présentation du rapport d'activités 2015
  - Validation du programme prévisionnel 2016
  - Communication sur l'étude d'inventaire des zones humides de l'Orge-Yvette
  - Point d'information sur le lancement du PAPI Orge-Yvette
  - Dossiers d'autorisation et de déclaration traités par la CLE

Sur la volonté des élus locaux, le projet de lancement du PAPI Orge-Yvette a été relancé suite au projet mené en 2011 par la CLE concernant la réponse sur l'appel à projet de l'Etat en matière de lutte contre les inondations. Plusieurs réunions de concertation ont été menées dans le cadre de ce projet. Concernant l'étude d'inventaire des zones humides, il a été notamment question de mettre en valeur les productions cartographiques en menant une phase de concertation auprès des communes.

#### Séance du Bureau de la CLE

- ✓ Le Bureau de la CLE s'est réuni au SIAHVY le 26 Janvier 2016. L'ordre du jour était le suivant :
  - Présentation du résultat financier de 2015 et du budget prévisionnel de 2016
  - Information sur les avis donnés en Commission
  - Communication sur le lancement de l'étude d'inventaire des zones humides Orge-Yvette

Le bureau a notamment discuté sur la phase de lancement de l'inventaire des zones humides à l'échelle du SAGE Orge-Yvette. Des outils d'information et de communication sont déployés dans le cadre de l'inventaire : guide du SAGE, plaquette de présentation de l'étude... Un important travail de concertation a permis d'aboutir à la collecte et à l'actualisation des données sur les milieux humides à l'échelle de toutes les structures du bassin Orge-Yvette.



Le COPIL ZH s'est réuni régulièrement durant l'année 2016 afin de suivre les premières phases de l'étude d'inventaire des zones humides :

✓ **Le 17 février 2016 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation du planning de l'ensemble des phases de l'étude
- Contenu technique et méthodologie de compilation et de hiérarchisation des données
- Questions diverses

Le COPIL s'est axé sur la volonté de préciser les données actuellement disponibles de la DRIEE en matière de cartographie des zones humides (échelle au 1/40000ème). En trois grandes étapes, l'inventaire aboutira sur des cartographies plus fines du territoire : pré-localisation des zones humides à l'échelle 1/25 000ème et identification-vérification à l'échelle 1/5000ème, intégrable dans les documents d'urbanisme (zonages règlementaire des PLUi). La toute première étape du lancement de l'étude a consisté à la collecte et à l'organisation de la base de données des milieux humides/enjeux/pressions à l'échelle du bassin de l'Orge-Yvette.

✓ **Le 09 juin à Villebon-sur-Yvette. L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation des premiers résultats de la pré-localisation des ZH (1/25 000ème)
- Présentation du rapport intermédiaire de la phase de collecte et point sur la méthodologie de la phase de hiérarchisation des enveloppes de zones humides à enjeux.
- Questions diverses et réflexion sur la démarche de concertation avec les communes

Lors de ce COPIL, les différents syndicats de rivières ainsi que le PNR de la Chevreuse ont exprimé leur volonté de mettre en valeur les données produites dans le cadre de leurs propres inventaires de terrain. De ce fait, la cartographie finale de pré-localisation identifie en priorité des zones humides sur lesquelles les syndicats ont été vérifiés les enveloppes ZH sur le terrain. Par ailleurs, afin de prendre en compte les zones humides de petite taille, la méthodologie de cartographie a été affinée à une maille de 25m sur 25m en créant également une 5ème classe. Cette dernière classe permet d'identifier, au sein d'une maille de 25m classée « non humide », des petites surfaces de milieux humides ayant échappées à la grille vectorielle.

✓ **Le 06 décembre 2016 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation de la version de travail – Pré-localisation des zones humides (1/25000<sup>ème</sup>)
- Discussion sur le choix des critères de hiérarchisation des enjeux de zones humides
- Orientation sur les zones à enjeux prioritaires dans le cadre des inventaires de terrain

Le bureau d'études SCE a notamment présenté les données prises en compte afin de prioriser les enveloppes de zones humides qui feront l'objet de relevés de terrain (banque de données sur les enjeux/pressions). Les membres du COPIL ont réaffirmé leur volonté de prioriser les inventaires sur les zones les moins connues du territoire (urbaines et péri-urbaines). Autour des premiers résultats de la pré-localisation des zones humides, SCE a proposé un scénario récapitulant toutes les zones humides qui seront à prospecter sur le terrain, en fonction des données précédemment récoltées. Ce scénario sera validé par l'ensemble des structures du bassin en 2017.

### Réunions du Comité de Pilotage PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations)

✓ **Le 14 avril 2016 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Discussion autour de la gouvernance du projet – structure porteuse
- Présentation de la démarche d'un PAPI
- Questions diverses

Cette réunion a permis de présenter la démarche d'un PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) en décrivant les différentes étapes d'élaboration. Etant donné le besoin d'informations sur le territoire en matière de gestion des inondations, le projet de PAPI d'intention a été lancé. Il s'agissait dans un premier temps d'actualiser les données et le diagnostic élaboré par la CLE en 2011 (appel à projet de l'Etat). Le point sur la gouvernance du bassin Orge-Yvette a également été discuté.

✓ **Le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à Villebon-sur-Yvette. L'ordre du jour était le suivant :**

- Point sur la constitution du dossier de PAPI d'intention (étapes, échéances...)
- Organisation du bilan et de la synthèse des connaissances sur le risque inondation, par structure, à l'échelle du territoire Orge-Yvette
- Questions diverses

Cette réunion a permis d'échanger avec les différentes structures du bassin Orge-Yvette sur la collecte des données disponibles en matière de gestion des inondations (repères de crues, zones inondables, études de restauration hydraulique...). Les services de l'Etat présents ont notamment pu orienter le projet selon les échéances réglementaires : entrée en vigueur du 3<sup>ème</sup> cahier des charges PAPI au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, intégration de la GEMAPI...

✓ **Le 22 septembre 2016 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Point sur le planning de lancement du PAPI d'intention
- Financement du poste de chargé de mission PAPI à la CLE
- Gouvernance sur le bassin Orge-Yvette
- Point d'informations diverses de la cellule d'animation

Les Présidents et DGS des principaux syndicats du bassin Orge-Yvette se sont réunis afin de faire le point sur l'état de la collecte des données pour élaborer le diagnostic inondation du territoire. Etant donné l'envergure du projet, les membres ont statué sur le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement mobilisé pour l'élaboration du programme. En parallèle, le lancement d'un marché a été lancé par la CLE afin de mandater un bureau d'études. A ce titre, la CLE a révisé le taux de participation des syndicats de bassin en prenant en compte les modifications territoriales depuis la délibération de 2001 (fusions de syndicats, ratio habitants/surface/linéaire de cours d'eaux...).

✓ **Le 15 décembre 2016 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation du planning d'élaboration du projet
- Validation du cahier des charges PAPI Orge-Yvette
- Point d'information sur le budget du lancement de l'étude

La CLE présente la chargée de mission, Wendy GUILBAUD nouvellement recrutée dans le cadre du pilotage de l'élaboration du PAPI Orge-Yvette. Une première version de travail du cahier des charges a été proposée aux membres du Comité pour corrections et validation. Le cahier des charges a été réalisé en prenant en compte les dernières exigences de l'Etat en matière d'élaboration des PAPI d'intention. Le marché doit commencer en début d'année 2017. Une demande de subvention a été adressée aux partenaires financiers (AESN, CD91 & CD78, Région) sur le montant prévisionnel présenté en réunion.

## 2. Participation du Président de la CLE

Le Président de la CLE a participé à plusieurs évènements :

- Journée des Présidents de CLE, AESN
- Classe d'eau d'élus du jeudi 26 Mai 2016 organisé par le PNR HVC
- Ateliers du PAPI de l'EPTB Seine-Grands-Lacs
- Forum Territorial des rivières d'Ile de France – 12 février 2016
- Inauguration des travaux de la Mérantaise du SIAHVV
- L'ensemble des réunions organisées par la CLE (Etude ZH et PAPI)

## 3. Les études menées dans le cadre du SAGE

### Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Le marché de l'étude d'inventaire des zones humides a débuté en décembre 2015. Les deux premières phases de l'étude ont été effectuées.

- **Phase 1** : Validation, correction et précision des enveloppes d'alerte potentiellement humide du SAGE (tranche ferme)
- **Phase 2** : Hiérarchisation des enveloppes de fortes probabilités de présence de zones humides (tranche conditionnelle)

La collecte des données a été réalisée sur l'ensemble du territoire, auprès des différents syndicats de gestion des rivières. Il s'agissait de préciser les enveloppes de zones humides déjà connues dans le cadre du SAGE et de l'inventaire de la DRIEE. Une cartographie de pré-localisation des zones humides est réalisée à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup>. Au cours de la 2<sup>nd</sup> phase, le COPIL a décidé d'affiner la maille de la grille vectorielle sur 25m afin de prendre en compte les petites surfaces de zones humides.

Au terme de cette 2<sup>nd</sup> phase, les enveloppes de milieux humides ont été priorisées afin de pouvoir prospecter les surfaces sur lesquelles il n'y avait pas assez de connaissances. Ce travail a donné lieu à une cartographie répertoriant les zones humides à enjeux (inondation, biodiversité...) avec des pressions (pollution, projet d'urbanisme...), soit des prospections de terrain sur environ 11 800 hectares sur l'ensemble du territoire Orge-Yvette. L'année 2017 sera consacrée à cette phase 3, répartie sur deux ans.

- **Phase 3** : Identification, délimitation, caractérisation des zones humides hiérarchisées par relevés de terrain (tranche à bon de commande).

Plusieurs réunions de concertation ont été menées par la CLE en 2016. L'élaboration du PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette a été lancée. Suite au COPIL du 22 septembre 2016, le cahier des charges a été rédigé afin de mandater un bureau d'études. Une chargée de mission, Wendy GUILBAUD a été recrutée par la CLE afin de piloter l'élaboration du PAPI et de réaliser la concertation à l'échelle de l'ensemble du bassin Orge-Yvette. Le 22 février 2017 a eu lieu la réunion du COTECH, afin de présenter l'analyse des offres retenues. Le début des travaux est prévu pour le mois de mars 2017.

L'élaboration du PAPI aura lieu sur toute la durée de l'année 2017 pour un dépôt officiel devant les services instructeurs prévu à partir de janvier 2018.

Le marché est articulé en 2 phases principales :

- **Phase 1** : Cadrage et synthèse des données disponibles en matière de gestion du risque inondation. **Objectif : Actualiser le diagnostic du risque inondation sur le bassin Orge-Yvette** et établir une synthèse des données manquantes.
- **Phase 2** : Réalisation du document de stratégie permettant d'orienter la rédaction du programme d'actions pour la prévention du risque inondation. Cette phase a pour **objectif de mener une large concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin Orge-Yvette** afin d'élaborer le dispositif de prévention (programme et fiches actions).

Une demande de subvention a été adressée à l'ensemble des partenaires financiers. A ce jour, la notification d'aide financière à la CLE a été reçue de la part du Conseil Départemental 91.

Le SIAHVY reste la structure porteuse du PAPI. La CLE pilote l'élaboration du programme par le bureau d'études en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin-versant Orge-Yvette.

#### 4. Les avis de la CLE

La CLE est consultée dans le cadre des dossiers d'autorisation et informée sur les projets soumis à déclaration au titre de la LEMA.

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection – Forages F1 et P2 de Saint-Martin-de-Bréthencourt – Dossier technique préalable à l'enquête publique.	Saint-Martin-Bréthencourt et Dourdan	Autorisation	Favorable avec réserves
Autorisation temporaire concernant la mise en sur-profondeur d'une canalisation de gaz sur la commune de St Rémy-les-Chevreuse – Pré-projet de restauration écologique de l'Yvette (PNR)	St Rémy-les-Chevreuse	Autorisation	Favorable
Projet d'implantation d'une aire de grand passage aux Essarts-le-Roi	Essarts-le-Roi	Autorisation	Complément de dossier
Dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), EARL Ferme de Bissy à Bonnelles (78).	Bonnelles	ICPE	Favorable avec réserves
Demande d'autorisation temporaire pour une canalisation de dévoiement des effluents à installer dans le lit mineur de l'Orge.	Brétigny sur Orge à Athis Mons	Autorisation	Favorable
Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement pour le périmètre « Beauce Centrale Yvelines »	Nappe de Beauce	Autorisation	Favorable avec remarques
Demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique à basse température à l'Albien sur la ZAC du Moulon	Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Saclay et Saint Aubin	Autorisation	Favorable
Demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique à basse température à l'Albien sur la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique	Orsay, Palaiseau, Saclay et Vauhallan	Autorisation	Favorable avec réserves
Extension de la station d'épuration de la commune du Perray-en-Yvelines	Perray-en-Yvelines	Autorisation	Favorable avec réserves
ZAC de la Croix de l'Orme par l'Etablissement public Grand Paris Aménagement sur la commune de Bruyères-Le-Châtel	Bruyères-Le-Châtel	Autorisation	Défavorable
ZAC Croix de l'Orme – Dossier eaux pluviales Pôle éducatif et sportif	Bruyères-Le-Châtel	Déclaration	Favorable



Rabattement de la nappe – Bretigny-sur-Orge	Bretigny-sur-Orge	Déclaration	Favorable
Reconstruction de la station d'épuration Fontenay-les-Briis	Fontenay-les-Briis	Déclaration	Favorable
Forage de reconnaissance préalable au forage d'irrigation sur Richarville	Richarville	Déclaration	Favorable
Epandage des sédiments de l'usine d'eau potable de Morsang-sur-Orge	Morsang-sur-Orge	Déclaration	Favorable
Réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines par le biais de piézomètres à Morangis et Paray-Vieille-Poste	Morangis et Paray-Vieille-Poste	Déclaration	Favorable
Requalification environnementale de l'assainissement routier de l'A10 Villebon-sur-Yvette et Palaiseau	Villebon-sur-Yvette et Palaiseau	Déclaration	Favorable
Création d'une sous-station de traction électrique à Egly	Egly	Déclaration	Favorable
Renaturation d'une berge de l'Orge au 10/14 impasse de la Prairie à Morsang-sur-Orge	Morsang-sur-Orge	Déclaration	Favorable

## L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou d'AG de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres.

### 1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

#### Participation aux réunions techniques et/ou de travail :

- Commission CSP, écologie et paysage SIVOA
- Commission rivière, SIBSO
- Réunion de communication sur les mares – SIBSO – 17 juin 2016 – Présentation de l'inventaire des zones humides.
- Réunion technique du SIAHVY
- Réunions techniques pour Phyt'eaux Cités.
- Journée technique organisé par le CD91 le 03 novembre 2016, présentation de l'inventaire ZH
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, Préfecture des Yvelines
- Participation aux réunions de « porter à connaissance » dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU(i) et aux réunions de personnes publiques associées.
- Ateliers du PAPI proposés par l'EPTB Seine-Grands Lacs
- Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Forum Territorial des rivières d'Île de France – 12 février 2016
- Conseil scientifique, Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

- Intervention sur la GEMAPI pour la classe d'eau d'élus du 26 mai 2016 organisé par le PNR
- Etude pour l'opération de restauration de la continuité écologique sur la Rémarde au droit des moulins de Folleville et de Pihale, à Saint-Maurice Montcouronne et Breuillet
- Restauration écologique de l'Yvette à Chevreuse et Saint-Rémy – SIAHVY
- Inauguration des travaux de restauration écologique de la Mérantaise – Saint-Rémy

## 2. Formations et participations aux séminaires

- Formation en gestion des conflits dans le domaine de l'eau – AESN le 03 octobre 2016
- Colloque GEMAPI – 07 juillet 2016 – Saint-Maur-des-Fossés (94)
- Journée des animateurs de SAGE, AESN
- Réunion des animateurs de SAGE organisé par l'EPTB Seine-Grands-Lacs – le 21 novembre 2016

## 3. Suivi des Contrats globaux du territoire

La cellule d'animation vérifie l'adéquation entre les contrats globaux et les documents du SAGE Orge-Yvette. Elle permet également de créer un lien entre les différents contrats sur un même cours d'eau et à l'échelle du bassin versant.

<b>Contrat</b>	<b>Avancement</b>
Orge Amont	En mise en œuvre (signé le 07 Janvier 2014)
Rémarde Amont	En mise en œuvre (signé en Septembre 2010)
Orge Aval	En mise en œuvre (signé en Octobre 2010)
Yvette Amont	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)
Yvette Aval	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)

Au cours de l'année 2016, la cellule animation du SAGE a participé aux comités de pilotage suivants:

- Contrat de bassin Yvette amont, février 2016
- Contrat de bassin Yvette aval, le 20 septembre 2016
- Contrat de bassin Orge aval, le 08 avril 2016



#### 4. Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Animation de la CLE-Mise en œuvre du SAGE	50
Suivi de l'inventaire des zones humides sur le bassin Orge-Yvette	35
Lancement du PAPI d'intention Orge-Yvette	30
Suivi de l'intégration des enjeux eaux du SAGE dans les documents d'urbanisme	35
Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études	25
Information et communication	20
Veille technique et réglementaire	15
Suivi des contrats de bassin	10
Suivi de la gestion du budget de la CLE	10

## V. La communication et l'information

### 1. Mise à jour du site internet

- ✓ La rubrique « L'inf'Eau » a été alimenté selon les actualités en cours.
- ✓ Le guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été publié sur l'onglet « publications »

### 2. Diffusion de documents

- ✓ Suite à la validation du guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette, celui-ci a été envoyé sous CR-rom à toutes les communes, aux syndicats de rivière du territoire, aux DDT, à l'AESN ainsi qu'à la DRIEE.
- ✓ Une plaquette des enjeux du SAGE Orge-Yvette a été diffusée sur le site internet ainsi qu'au communes lors de la révision de leur PLU ou lors de la transmission des informations pour le « porter à connaissance » des informations concernant les communes sur l'aménagement du territoire.



## VI. Les chiffres de 2016

### 1. Résultat de clôture de l'année 2016

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Recettes</b>	Prévues	140 760,61 €	46 691,62 €	187 452,23 €
	Réalisées (a)	43 793,30 €	7 728,22 €	51 521,52 €
<b>Dépenses</b>	Prévues	140 760,61 €	46 691,62 €	187 452,23 €
	Réalisées (b)	104 263,32 €	176,40 €	104 439,72 €
<b>Résultat reporté 2015 (d)</b>		58 766,61 €	40 581,62 €	99 348,23 €
<b>Résultat de l'exercice 2016 (a-b+d)</b>		<b>- 1703,41 €</b>	<b>48 133,44 €</b>	<b>46 430,03 €</b>

### 2. Financement du SAGE

Le financement du SAGE est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire (**39 %**)
  - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
  - le Syndicat de l'Orge (SIVOA)
  - le Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO)
  - le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHAL)
  - Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC)
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie (**61 %**)

Claude Juvanon

Président de la CLE Orge-Yvette

